

Le peuple, M. l'Orateur, s'intéresse grandement aussi à cette crise que les membres de ce parlement subissent avec humiliation.

Mon honorable ami, le député de Bothwell, (M. Mills), n'a pas exprimé trop énergiquement ses opinions sur ce sujet, et, de son côté, le chef de la gauche a prié très modérément le chef de la Chambre de suivre la ligne de conduite qui est tracée par la constitution. Je ne discuterai pas la question de savoir si cette ligne de conduite peut offrir ou non des inconvénients. Ce dont je suis sûr, c'est que ni le chef de la Chambre, ni même mon honorable ami (M. Weldon, député d'Albert), qui est ordinairement considéré comme une autorité sur les questions constitutionnelles, ne sauraient nous faire voir aucun de ces inconvénients. Quel mal peuvent faire dans cette chambre les représentants du peuple qui sont la source du pouvoir auquel doit se soumettre le gouvernement, en venant ici, de jour en jour, s'enquérir du progrès fait dans la réorganisation du cabinet ?

Sur la question des vacances à remplir dans le cabinet, je ferai seulement remarquer que je regrette que l'on s'occupe même de cette question. Je ne connais pas la cause, ou les motifs du mouvement qui a produit la présente crise ; mais cette cause et ces motifs sont regrettables, et je ne crois pas que la crise profite soit au gouvernement, soit au parlement, ou soit au parti conservateur.

Je désire que le parti dont je suis un humble membre, qui gouverne actuellement le Canada ; qui, jusqu'à présent, a possédé la confiance du pays, continue à diriger les affaires publiques. Je défie qui que ce soit, dans cette chambre ou en dehors, de montrer que la politique du parti conservateur n'est pas actuellement une politique conforme aux vœux du pays.

M. FORBES : Vous ne pouvez voter, vous-même, pour cette politique.

M. DAVIN : Que voulez-vous dire ? Parlez et je vous écoute.

M. FORBES : Je dis que l'honorable député n'ose pas, lui-même, donner son appui au projet de législation remédiatrice du gouvernement.

M. DAVIN : M. l'Orateur, lorsque le gouvernement aura soumis ce projet de législation, que je ne connais pas et que je n'ai pas vu, je le discuterai.

Je parlais, il y a un instant, de la politique générale du gouvernement.

Je ne m'attendais pas à être provoqué, vu que je croyais que l'on ne soulèverait dans le présent débat aucune question de parti ; mais puisque j'ai été provoqué, j'irai plus loin et je dirai que, à un point de vue économique, au seul point de vue vraiment impérial, il serait actuellement désastreux si le pouvoir passait à d'autres mains que celles du parti qui, fidèle à ses traditions, n'est pas divisé dans son allégeance. ....

Quelques VOIX : Oh ! oh !

M. DAVIN : Le parti, j'ajouterai, qui n'est pas divisé dans son allégeance au grand Empire dont le Canada forme une partie importante. Mais laissons là ces aménités de parti dans lesquelles je me suis laissé entraîné involontairement. J'espère que mon honorable ami, le chef de la Chambre, n'insistera pas

sur l'adoption de sa motion. Je ne crois pas que l'on puisse trouver à redire au ton du langage du chef de la gauche, et j'approuve entièrement la position qu'il a prise sur cette question.

M. McNEILL : M. l'Orateur, je désire simplement dire quelques mots. J'ai écouté certainement avec un grand plaisir les observations amicales et bienveillantes qui ont été faites par des membres de la gauche sur le chef du gouvernement, chaque fois que la Chambre a siégé depuis l'ouverture de la présente session. Mais le mérite de ces observations eût été bien plus grand encore, si elles avaient été accompagnées par des actes de même nature. Tout ce qui est demandé par le chef de la Chambre se réduit à très peu de choses, et je n'ai pas encore entendu un seul argument qui fasse voir que la demande faite pût être préjudiciable à l'intérêt du pays.

On demande que cette Chambre reste ajournée, vendredi et samedi. Or, l'on sait que la Chambre ne siège pas le samedi et le dimanche, et lorsque des membres de la gauche insinuent qu'un ajournement de quatre jours est demandé, cette insinuation fait voir que les raisons qui les poussent à s'opposer à la motion, sont très faibles. En réalité, on ne demande que deux jours d'ajournement.

Je ne doute aucunement de la sincérité des remarques bienveillantes de mon honorable ami, le chef de la gauche, à l'égard de l'honorable monsieur qui se trouve aujourd'hui à la tête du gouvernement dans les circonstances pénibles que nous connaissons tous. Mais je prie le chef de la gauche d'exercer sa générosité par des faits, et de ne plus s'opposer à la motion maintenant soumise, motion si inoffensive et si raisonnable.

L'honorable député d'Ontario-ouest (M. Edgar) a demandé quel inconvénient il y aurait si la Chambre siégeait. Je lui répondrai que le premier ministre demande ce court ajournement afin d'être plus en état d'accomplir la tâche qu'il a entreprise. Or, à moins que l'on puisse démontrer qu'un ajournement de cette nature soit réellement dangereux, je crois qu'un esprit de générosité ordinaire devrait engager les honorables membres de la gauche à y consentir.

M. MULOCK : L'honorable député de Bruce-nord (M. McNeill) nous dit que le premier ministre a adressé à cette Chambre un message qui demande qu'elle soit ajournée pendant quatre jours. Mais le premier ministre n'a pas donné les raisons qui l'engagent à faire cette demande.

Quelques VOIX : Oui, il l'a fait.

M. MULOCK : Il a dit qu'il désirait réorganiser le cabinet ; mais il n'a pas fait voir comment les séances de la Chambre pourraient l'embarrasser dans cet important travail. Le chef de la Chambre dit qu'un ajournement serait un avantage pour les membres de la Chambre. Mais pourquoi avons-nous été convoqués à Ottawa ? Le parlement existe-t-il pour les besoins particuliers de ses membres, ou pour les besoins du public ? J'étais sous l'impression, avant que cette nouvelle règle de conduite nous eût été donnée, que nos devoirs envers le public étaient notre première obligation.

Le chef de la Chambre nous dit que la situation est sans précédent. Je l'admets. Mais ce n'est pas la première grève qui soit survenue depuis quelques mois dans le cabinet.